

Synthèse du rapport d'activité 2017 du délégataire Carènes Services, pour l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016 ; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1er janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 1/343/CC du 26 mars 2007 et convention de délégation de service public n° 07/064, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Carènes Services l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge. Ce contrat a pris effet le 24 mai 2007 pour une durée de 15 ans. Il convient de présenter le rapport d'activité du délégataire pour l'année 2017, afin de prendre acte de la transmission de ce dernier.

Depuis six exercices, le délégataire transmet davantage de documents utiles à l'analyse de l'activité de la DSP, notamment le bilan comptable et des données relatives aux prestations (nombre de stationnement, nombre de carénage...). Ces documents et renseignements étaient demandés depuis le début du contrat de DSP.

Sur le plan de l'exploitation, la qualité des prestations fournies aux usagers est satisfaisante. L'effectif de la DSP est assez stable, il s'élève à 8,1 ETP en 2017 contre 8,3 en 2016

Sur le plan financier, les comptes de la DSP sont bénéficiaires depuis 3 ans. L'état des immobilisations reste satisfaisant du fait de la réalisation d'un entretien courant des installations. La redevance versée au délégant de 58,4 k€ a augmenté de 7%, ceci du fait de l'augmentation du chiffre d'affaire, ainsi que de l'indice de révision prévu au contrat.

Conclusion :

Au vu des éléments énoncés, de la transmission par le délégataire des documents permettant d'attester de la bonne réalisation de sa mission de service public, nous proposons à la commission d'acter de la bonne transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe-Rouge